

L'accompagnement de projets d'habitants

À partir de 1994, le Phare – antenne de la mission locale d'Aulnay-sous-Bois – constitue l'un des dix sites d'expérimentation du Fonds en faveur des initiatives locales (FIL) lancé par la Fondation de France, la Caisse des dépôts et le Fonds d'action sociale. En 1998, le FIL se transforme en un dispositif local, le fonds Initiatives et citoyenneté (alimenté par la Fondation de France, deux bailleurs sociaux et le contrat de ville). Chaque année, il finance six ou sept projets pour un montant moyen de 6 000 francs par projet et en accompagne une cinquantaine.

Un dispositif d'accompagnement...

À chaque fois qu'un porteur de projet s'adresse au Phare, un processus d'accompagnement s'engage. Il se décline selon la nature du projet : simple idée ou projet en partie formalisé ; projet ponctuel porté par un groupe informel et temporaire ou aboutissant à la création d'une structure ; projet exempt de besoins financiers, pouvant bénéficier de financements de droit commun, ou, en cas de besoin, de la mobilisation du fonds initiatives et citoyenneté.

Ce fonds n'est donc qu'un maillon du dispositif d'accompagnement de projets d'habitants mis en place par le Phare, mais essentiel puisqu'il « solvabilise » certains projets et donne finalement une crédibilité à la démarche.

... dont l'objectif premier est la qualification des porteurs de projet

Quand les projets aboutissent à une sollicitation du fonds, les porteurs, le plus souvent de jeunes associations, sont

amenés à rencontrer les membres de la commission d'attribution, institutionnels et techniciens qui deviendront leurs interlocuteurs. Outre ces échanges susceptibles de faciliter la future vie de l'association, la rencontre dans le cadre du fonds Initiatives et citoyenneté leur permet de se familiariser avec les attentes et les fonctionnements institutionnels. Cette étape représente un premier apprentissage pour les porteurs qui doivent notamment présenter leur projet et le défendre en développant des argumentaires qui tiennent compte des logiques institutionnelles. En ce sens, les porteurs acquièrent des compétences les conduisant à être davantage « maîtres de leur jeu », à devenir plus autonomes.

Mais il s'agit aussi de redonner confiance. Et sur ce terrain, la démonstration que de « petits projets », pas toujours pris au sérieux par les institutions, peuvent aboutir sans grande complexité, constitue un véritable encouragement.

Travailler à une plus large accessibilité du service public

Favoriser la prise d'initiative suppose cependant suffisamment de souplesse de la part de l'accompagnateur pour pouvoir s'adapter aux besoins de chaque porteur et au temps de maturation de son projet. Dans cette perspective, la souplesse du dispositif Initiatives et citoyenneté peut apparaître comme un moyen de remédier à certains dysfonctionnements.

D'abord, la mobilisation du fonds peut répondre à des situations diverses : jouer un rôle de déclencheur, servir de premier financement à un projet qui, au final, sera cofinancé par plusieurs institutions ;

constituer un recours pour débloquer une situation en permettant une rapidité d'action (fonds versés moins de 3 semaines après la décision de la commission) ; être utilisé pour équilibrer un budget déjà pris en charge presque entièrement par des financements classiques ; ou encore, comme réponse pour un projet trop original qui ne trouve pas d'interlocuteurs identifiés.

Par ailleurs, une partie des projets financés par le dispositif Initiatives et citoyenneté a pu relever de la création d'emplois ou d'activités économiques. Ce financement a permis aux porteurs d'obtenir une première reconnaissance quand l'accompagnement proposé par les structures *ad hoc* ne leur était pas accessible (parce qu'il s'y pratique un langage technique, parce qu'un petit projet peut ne pas paraître « sérieux » ou parce que des porteurs peuvent s'auto-exclure de structures identifiées comme institutionnelles). Le passage par ce dispositif a pu permettre aux porteurs de faire leurs premières armes, et a parfois servi de « terreau » pour la maturation de projets, qui, ensuite, ont pu être relayés par des

structures d'accompagnement spécifiques (plate-forme d'initiatives locales, service économique de la ville). Pour ce type de projets, le travail d'accompagnement mené au Phare revient à combler les fossés entre les dispositifs « classiques », à conduire les porteurs jusqu'au service auquel ils peuvent prétendre.

La commission d'attribution du fonds est composée d'une dizaine de responsables et de directeurs de structures intervenant sur la ville. Ils ont chacun leur spécialité ou leur sensibilité (le partenariat, le montage budgétaire, etc.). La tenue de la commission est une occasion pour ces professionnels de se rencontrer et d'être confrontés aux préoccupations exprimées par les porteurs de projet : ils sont amenés à mieux se connaître et éventuellement à se rendre compte du manque de coordination entre leur structure.

Le Phare n'y a pas voix délibérative : il refuse d'être juge et partie. Mais il continue à jouer un rôle d'ingénierie puisque l'accompagnatrice de projets y assiste.

Le Phare
137, galerie Surcouf
93600 Aulnay-sous-Bois
Tél. 01 48 66 66 12
Fax 01 48 69 60 78

Mots clé (indexation DPH) : PARTICIPATION DES HABITANTS, EXPÉRIENCE PÉDAGOGIQUE, SERVICE PUBLIC, PROCESSUS D'APPRENTISSAGE, RENFORCEMENT DE LA CITOYENNETÉ, PROCESSUS D'INNOVATION, ASSOCIATION D'HABITANTS, FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS, ACCOMPAGNEMENT DE PROJET, PROJET D'HABITANTS.

Fiche réalisée le 04/07/2001

Voir aussi la fiche d'expérience décrivant une action du Phare intitulée
« Une action accompagnée et financée dans le cadre du dispositif Initiatives et citoyenneté de la mission locale d'Aulnay-sous-Bois »
